

Fondation Ethos
Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
CH-1211 Genève 26
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

Charte

Préambule

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation durable des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Conscients que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, différents investisseurs institutionnels, en particulier des institutions de prévoyance en faveur du personnel, se sont regroupés au sein de la Fondation Ethos.

La Fondation Ethos poursuit les deux buts suivants :

1. Favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise.
2. Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

Favoriser l'investissement socialement responsable

Ethos partage le point de vue que tout placement implique des responsabilités, à commencer par celle de se comporter en investisseur diligent et actif. A cela vient s'ajouter, pour les investisseurs institutionnels, une responsabilité fiduciaire vis à vis de leurs ayants-droit. Dans ce contexte, Ethos favorise un horizon de placement à long terme qui privilégie l'investissement socialement responsable (ISR).

Pour Ethos, l'efficacité et la crédibilité d'une telle démarche impliquent un engagement à rester investisseur à long terme. Par ailleurs, Ethos s'engage à appliquer à soi-même les règles de bonne gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

La mise en œuvre d'une approche ISR repose sur les six étapes suivantes.

1. Appliquer des critères d'exclusion

Deux types d'exclusions sont appliqués par Ethos, les exclusions sectorielles et les exclusions sur la base de controverses majeures.

Les exclusions sectorielles s'appliquent à des branches d'activités considérées comme incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation. Dans ces cas, les entreprises réalisant une part significative de leur chiffre d'affaires ou de leurs revenus dans un tel secteur, ou qui en représentent un acteur majeur, sont exclues des portefeuilles.

Les exclusions sur la base de controverses majeures en rapport avec le concept de développement durable sont décidées en cas de violation grave des droits humains ou d'atteinte majeure à l'environnement naturel par une entreprise.

2. Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Une gestion ISR se fonde non seulement sur des critères financiers classiques, mais également sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De manière générale, Ethos évalue la durabilité d'une entreprise en analysant son exposition aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, de même que la manière dont elle gère ceux-ci. La stratégie de l'entreprise est analysée sous l'angle de la transparence des informations fournies, de la clarté et de la cohérence dans la définition de sa mission, ainsi que des ambitions et des compétences du management. Ethos applique les critères extra-financiers avec une approche qui favorise les meilleures sociétés de chaque secteur (best in class).

L'analyse de la durabilité environnementale tient compte de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement naturel ; une attention particulière est portée à la stratégie et au système de management environnemental, ainsi qu'au cycle de vie des produits et services. L'analyse de la durabilité sociale prend en considération les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses différentes parties prenantes, en particulier les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les fournisseurs, la société civile et les actionnaires. La gouvernance d'entreprise est évaluée notamment par une analyse des droits des actionnaires, de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que de la structure du système de rémunération.

3. Exercer les droits de vote d'actionnaires

Un actionnaire responsable exerce activement ses droits d'actionnaires, en particulier les droits de vote. En effet, ceux-ci ont une valeur et leur exercice apparaît comme une exigence dans le cadre de la responsabilité fiduciaire d'une bonne gestion. A cet effet, Ethos élabore des lignes directrices de vote qui reposent sur le concept de développement durable, ainsi que sur les codes de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise. L'accent est porté notamment sur la transparence, le respect des droits d'actionnaires, l'égalité de traitement entre actionnaires, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, la conciliation des intérêts en matière de politique de rémunération et l'indépendance des mécanismes de contrôle.

Tout en formulant des exigences élevées sur l'attitude des entreprises envers leurs actionnaires et leurs autres parties prenantes, les lignes directrices de vote tiennent également compte des spécificités locales en matière de cadre juridique, de gouvernement d'entreprise et de prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux.

4. Engager le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises

Ethos considère le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises comme faisant partie intégrante de la démarche d'investissement socialement responsable. L'objectif est d'inciter les dirigeants à orienter leurs stratégies de manière à engager une dynamique de progrès, en particulier en matière de gouvernance, ainsi que de responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.

La priorité est donnée à un dialogue discret et mené dans la durée. Dans la mesure du possible, les thématiques sont abordées de manière proactive plutôt que réactive. Par ailleurs, le dialogue est mené avec un large univers de sociétés et non pas de manière ciblée sur une entreprise particulière.

5. Participer à des groupements d'actionnaires

Dans la mesure du possible, Ethos agit conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels qui partagent les mêmes valeurs. Cela est réalisé au niveau international, soit à travers des groupements permanents d'investisseurs organisés autour d'une thématique spécifique, soit par le biais d'initiatives ponctuelles.

Lorsque l'opportunité se présente, Ethos s'associe à des groupements internationaux d'actionnaires formés dans le but de sensibiliser un groupe d'entreprises faisant face à une problématique commune en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.

6. Présenter des résolutions d'actionnaires aux assemblées générales

Lorsque le dialogue confidentiel mené avec les sociétés ne donne pas les résultats escomptés, Ethos peut être amené à intensifier les mesures prises, en particulier en présentant une résolution d'actionnaire à l'assemblée générale. Dans ces cas, un effort important est porté à la promotion de la résolution à l'échelle nationale et internationale. Il s'agit de sensibiliser un maximum d'actionnaires, afin de donner un signal important aux instances dirigeantes de la société concernée.

Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère

Le bien-être collectif est étroitement lié à une politique de développement durable menée à l'échelle macro-économique. En parallèle, un engagement personnel des individus est la condition nécessaire pour assurer la mise en œuvre et le succès de cette politique.

Ce constat renforce Ethos dans sa conviction que les activités d'investissement peuvent constituer un cadre efficace pour contribuer au bien-être collectif. Par le biais d'une politique de placement fondée sur le concept de développement durable, l'investisseur va favoriser un environnement socio-économique stable et prospère. C'est dans cet esprit qu'Ethos s'est fixé pour but de promouvoir un tel environnement.

La majeure partie de la population est concernée par les enjeux liés à des activités d'investissement, soit directement dans le cadre de la gestion de son épargne, soit indirectement à travers la gestion des avoirs détenus obligatoirement dans le cadre du système de retraite. Cela conduit chaque individu à représenter simultanément différentes parties prenantes d'une entreprise. A titre d'exemple, il peut être actionnaire d'une société à travers les placements de sa caisse de retraite, client des produits et services de la même entreprise, employé de l'entreprise ou de l'un de ses fournisseurs, membre de la société civile qui bénéficie des impôts payés par l'entreprise.

La sensibilisation de tous les acteurs concernés par un environnement socio-économique durable est particulièrement urgente et importante. Toute initiative dans ce sens doit être favorisée afin de préserver les intérêts des générations futures. Dans la mesure du possible, les efforts visant à sensibiliser de larges couches de la société civile sont privilégiés. Par ailleurs, des études approfondies sont réalisées et publiées dans les domaines de compétence d'Ethos.

Ethos peut être amené à créer toute structure permettant de réaliser son but de promotion d'un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de tous.

Charte de février 1997, modifiée en septembre 2007 et en septembre 2012.